



Divorce difficile et complications financières

Par **contesse**, le **22/06/2012** à **10:29**

Bonjour,

Suite à des violences conjugales, j'ai quitté le domicile conjugal en septembre 2011. Après une première conciliation, et ayant un fils de 15 ans qui ne voulait pas quitter la maison, il a été acté, avec mon accord, que mon mari gardait la maison jusqu'au 18 ans de notre fils, puis nous avons établi une liste des biens que je souhaitais prendre et ce que lui conservais, confirmé par le juge. J'ai voulu récupérer ces biens, il avait fait changé les serrures et m'a dit qu'il avait déposé une nouvelle liste chez son avocat, en conséquence je n'ai pu récupérer qu'une machine à laver et des bricoles...et une voiture. A ce jour, j'en suis au point mort, j'ai pris un appartement, il a de son côté vidé les comptes communs, ne me verse rien, car il part du principe qu'il a en charge notre fils. Mais lorsque ce dernier a eu un voyage à faire avec le collègue, il m'a demandé de payer car il m'a dit "sinon il n'y va pas !"

J'ai déposé une main courante pour violences physiques avec certificat médical à l'appui, mais apparemment tout ça ne compte pas aux yeux de la justice. Par ailleurs à ce jour il a fait des travaux dans la maison, il a planté des arbres etc...Qu'en sera t'il lorsque nous vendrons (j'espère) la maison ? demandera t'il à déduire sur ma part les frais engendrés ? Il n'arrête de me dire qu'il est très bien renseigné et que je n'aurais rien! Nous sommes mariés sous le régime de la communauté.

Quand j'en parle à mon avocat, il me répond, il faut attendre!!mais attendre quoi ?Et puis je revenir sur l'accord pour la maison ?

Merci de votre réponse car j'avoue aujourd'hui, ne plus savoir où j'en suis.